

Economico Flash ⚡ #48

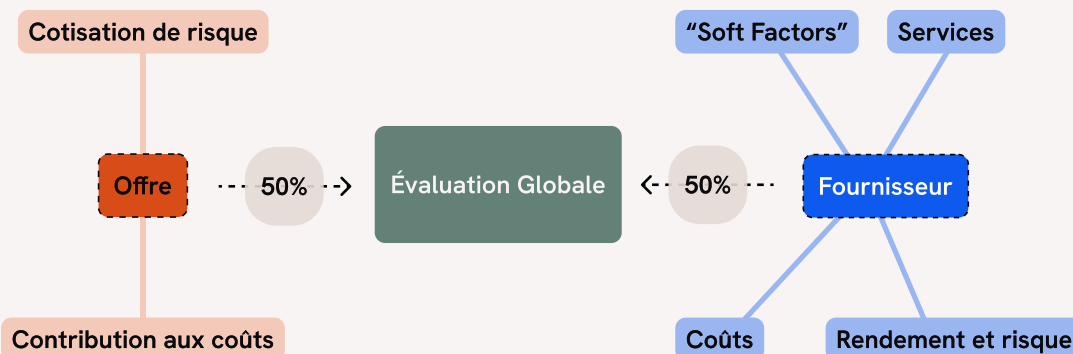
Rapport coût-bénéfice d'un fonds de pension : aperçu

info@economico.ch

Dr. Ueli Mettler,
c-alm AG

Suivez-nous sur
LinkedIn

Graphique de la semaine : Grille d'évaluation du rapport coût-bénéfice d'un fonds de pension privé



Il y a une semaine, dans [Flash 47](#), nous avons expliqué que la responsabilité de votre régime de retraite incombe à votre employeur et non à votre caisse de retraite. Aujourd'hui, nous allons aborder la question de l'obtention des prestations définies dans le régime de retraite avec le meilleur rapport coût-bénéfice possible. L'attention se porte donc directement sur la caisse de retraite elle-même.

Pour notre analyse, nous adopterons le point de vue d'une PME recherchant une nouvelle solution de retraite professionnelle auprès d'une caisse de retraite collective. Cependant, les critères présentés peuvent également s'appliquer à l'évaluation d'une caisse de retraite d'entreprise. Et, bien entendu, ces critères sont également essentiels pour vous, en tant qu'assuré, afin de déterminer si votre caisse de retraite est performante ou non.

Une fois les prestations souhaitées définies dans le régime de retraite, la première étape consiste à identifier la caisse de retraite offrant **l'offre** la plus avantageuse. Cela implique de comparer **les coûts et les cotisations de risque exigés** par la caisse de retraite pour les prestations spécifiées dans le régime. Pour une analyse plus approfondie, il est possible d'examiner en détail la **réglementation des coûts** de la caisse de retraite afin d'identifier tout surcoût répercuté sur l'assuré. Le montant des cotisations d'épargne n'est pas pris en compte dans l'évaluation, car il est directement crédité sur l'épargne-retraite.

Les autres critères d'évaluation concernent le fonds de pension lui-même et donc le fournisseur. Les différents critères quantitatifs figurent dans les rapports annuels du fonds de pension ; pour plusieurs d'entre eux, une comparaison sur plusieurs années est recommandée.

L'importance relative accordée aux différents critères dans une évaluation globale relève fondamentalement des préférences individuelles ; une pondération à parts égales des critères relatifs à l'offre et au prestataire est tout à fait acceptable.

Parmi les critères relatifs au prestataire, nous distinguons quatre dimensions : **rendement et risque, coûts, avantages et facteurs qualitatifs**.

Comme nous aborderons les trois premiers critères quantitatifs séparément dans chacun des trois prochains numéros d'Economico Flashes, nous nous limiterons ici à une brève discussion des „**Soft Factors**“.

L'une des caractéristiques essentielles d'un fonds de pension collectif ou mixte est sans aucun doute sa capacité à s'adapter aux souhaits d'une entreprise concernant son régime de retraite. Certains fonds de pension sont très rigides à cet égard, tandis que d'autres fonctionnent selon le principe du « tout est permis », pourvu que cela reste dans le cadre légal.

Un autre indicateur de performance est la disponibilité d'informations complètes et de services de conseil. Les assurés d'un tel fonds de pension bénéficient de conseils indépendants et compétents et prennent ainsi de meilleures décisions financières qui protègent leurs intérêts.

Takeaways

- Lors de l'évaluation d'une assurance maladie privée, il convient de distinguer les critères relatifs à l'offre et ceux relatifs au prestataire.
- L'offre est évaluée en fonction de son coût et de la prise en charge des risques.